



Municipalité de la Commune de Duillier

Préavis N° 01/2021 au Conseil communal

Demande d'un crédit d'investissement de **CHF 479'300.00** destiné à financer la création du bouclage d'eau sous pression entre le chemin de Plaisance, le chemin de Marteray et le chemin de Valire ainsi qu'au remplacement du collecteur d'eaux usées entre le chemin de Plaisance et le chemin de Valire

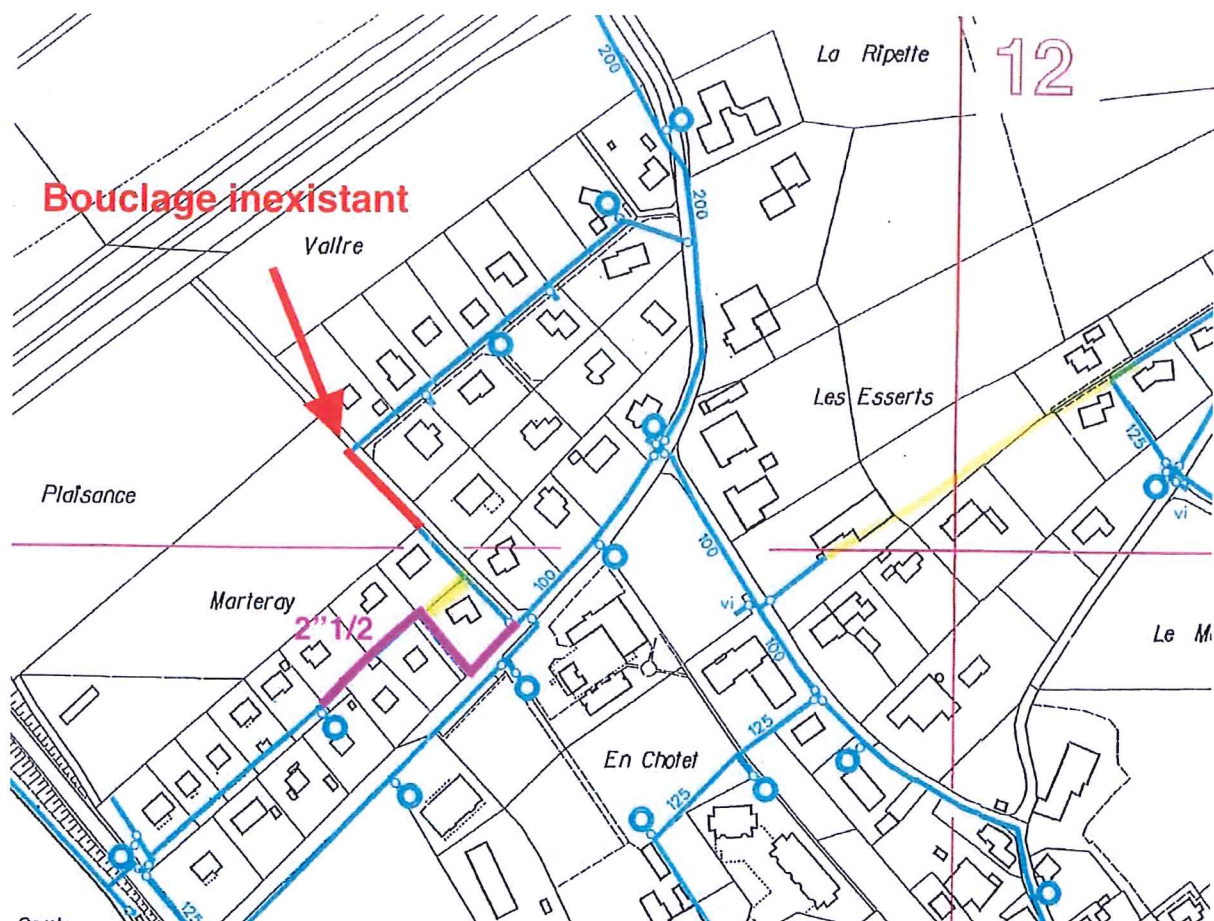
Délégué municipal
Claude Bosson

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le PDDE de la SIAEP de 2008 (mis à jour en 2010) prévoit le remplacement du bouclage (actuellement en 2.5 ") liant le chemin de Panlièvre et le chemin de Marteray. Ce dernier doit permettre la résolution des problèmes de pression, notamment pour la défense incendie, du quartier du chemin de Marteray.

Lors du remplacement de la conduite eau sous pression dans le chemin de Panlièvre en 2019, nous avons constaté que le bouclage entre le chemin de Valire et le chemin de Plaisance n'existe pas. Ce manquement est à pallier au plus vite car le réseau possède deux bras morts (Valire et Plaisance) et l'alimentation de la Commune n'est pas sécurisée en cas de problème sur le chemin de Panlièvre.



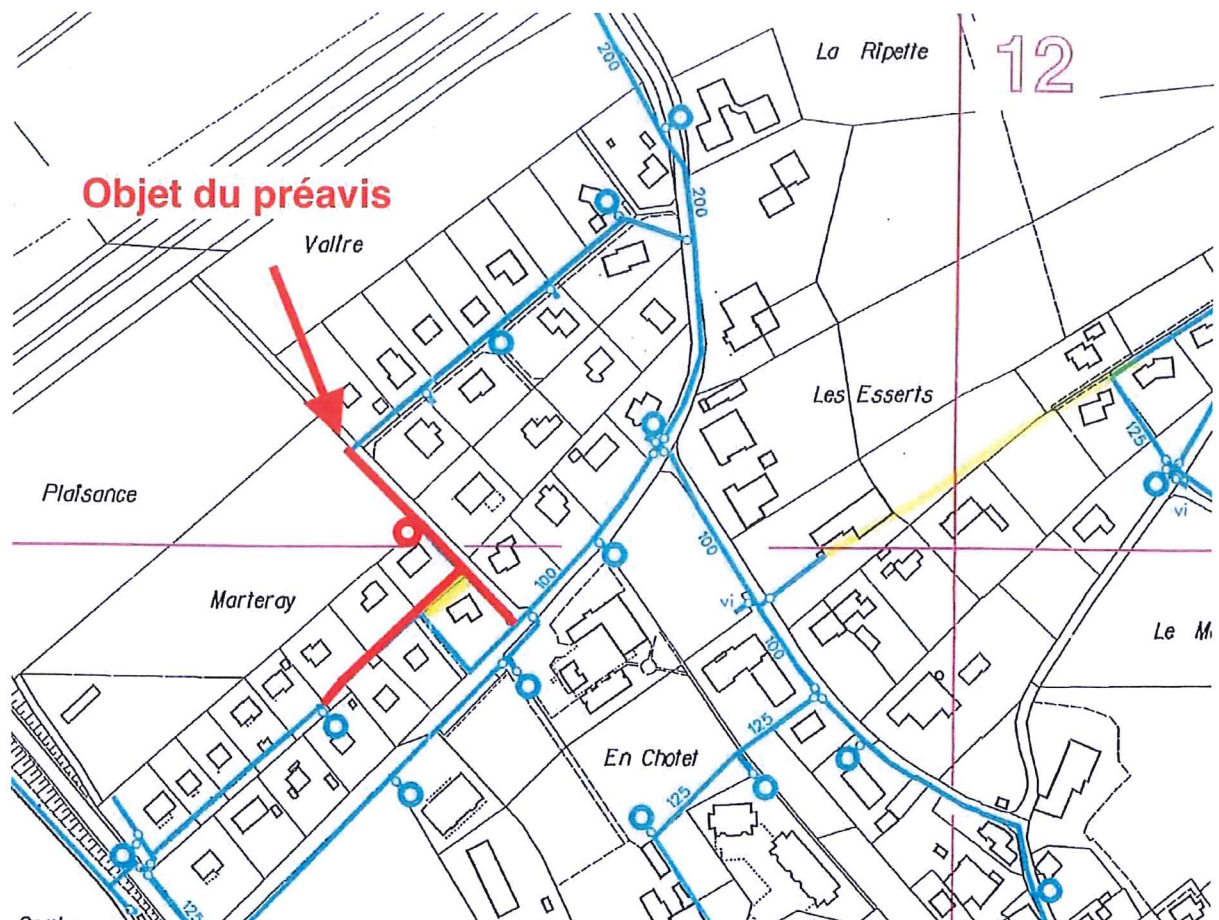
Lors de la campagne caméra 2019 pour les eaux claires et les eaux usées, il a été constaté que le collecteur eaux usées sur la fin du chemin de Plaisance est fortement déformé horizontalement et doit être changé dans les plus brefs délais.

Vu ces différents éléments, la Municipalité de Duillier a mandaté le bureau Bovard & Fritsché SA, de Nyon, afin d'étudier un projet commun pour la création du bouclage d'eau sous pression et le remplacement de la conduite d'eaux usées.

2. PROJET

2.1 ESP

Le bouclage actuel entre le chemin de Marteray et le chemin de Panlièvre se fait par une conduite de 2.5" dont le diamètre est clairement insuffisant pour assurer la défense incendie. Le projet prévoit donc la réalisation d'une nouvelle conduite en fonte DN 150, sur une longueur d'environ 95 m, au travers des parcelles n^{os} 430, 429 et 61. Cette dernière permet une prolongation de la conduite existante depuis le chemin de Marteray DN 160/130.8 PN 16 jusqu'au chemin de Plaisance. L'ancienne conduite de 2.5" sera supprimée et l'entier des raccordements privés sera transféré sur la nouvelle conduite. Une borne hydrante sera également installée sur le chemin de Plaisance afin de garantir la sécurité incendie de ce secteur.



Dans le cadre des travaux précédents réalisés sur le chemin de Panlièvre, un nouveau jeu de vannes a été mis en place au droit du carrefour avec le chemin de Plaisance. De ce point, une nouvelle conduite en fonte DN 150 sera réalisée sur 121 m, en bordure du chemin jusqu'au droit de la conduite existante en fonte DN 125 sur le chemin de Valire. Cette nouvelle conduite offre, par la pose d'un jeu de 3 vannes, un bouclage avec le chemin de Marteray et la mise en place du bouclage manquant entre le chemin de Valire et le chemin de Plaisance. Ces travaux permettent la mise en place d'un bouclage solide renforçant l'entier de l'alimentation du village en cas de problème sur les conduites principales situées dans le chemin de Panlièvre, notamment pour la conduite en provenance de Coinsins.

2.2 Assainissement

La conduite d'eaux usées détériorée sera remplacée, sur une longueur de 43 m, par un nouveau collecteur posé en parallèle du chemin de Plaisance, en bordure du champ situé sur la parcelle n°427. La qualité du tuyau, la profondeur et l'enrobage seront réalisés de manière à assurer la pérennité du collecteur.

2.3 Différents travaux

Un contact sera pris avec les différents services tels que SEIC, Swisscom et SI Nyon afin de connaître leurs intentions et éventuellement pouvoir profiter de l'ouverture des diverses fouilles afin d'améliorer ou compléter leur équipement.

2.4 Foncier

Ces travaux nécessitent des interventions sur les parcelles privées, notamment les parcelles n°430, 429, 61, 427 et 526. Ces différentes emprises font l'objet de demandes d'autorisation par la Municipalité, nécessitant l'inscription de servitudes en faveur de la Commune. Tous les propriétaires ont donné leur accord.

3. COÛT DES TRAVAUX

Le budget a été établi par notre mandataire, le bureau Bovard & Fritsché SA de Nyon, sur la base de soumissions récentes pour des travaux similaires. Il peut se résumer de la manière suivante :

1.	Travaux de génie civil, eaux usées	53'000.00
2.	Travaux de génie civil, ESP	202'000.00
3.	Travaux d'appareillage	81'000.00
4.	Travaux paysagers	20'000.00
5.	Travaux géométriques, notaire, servitude	14'000.00
6.	Honoraires études et direction des travaux	39'800.00
7.	Divers et imprévus	35'200.00
Total HT		445'000.00
TVA 7.7 % (arrondie)		34'300.00
Total du budget à prévoir		CHF 479'300.00

4. CONCLUSIONS

Le remplacement du bouclage avec le chemin de Marteray et la création du bouclage avec le chemin de Valire permettent l'amélioration des conditions hydraulique, notamment pour le cas incendie dans les différents quartiers. Ils permettent également de fortement sécuriser l'alimentation du village en cas de problème sur la conduite du chemin de Panlièvre et de se conformer ainsi aux travaux prévus et identifiés dans le PDDE du SIAEP.

La réfection du collecteur d'eaux usées, qui fait partie du réseau communal d'assainissement puisqu'il s'agit d'un collecteur principal de sortie du quartier du Marteray, permet de rétablir l'écoulement et fait partie des travaux de renouvellement du réseau identifié dans le PGEE.

C'est pourquoi au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER

- vu le préavis municipal n° 01/2021 concernant la demande de crédit d'investissement de **CHF 479'300.00** destiné à financer la création du bouclage d'eau sous pression entre le chemin de Plaisance, le chemin de Marteray et le chemin de Valire ainsi qu'au remplacement du collecteur d'eaux usées entre le chemin de Plaisance et le chemin de Valire;
- lu le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
le rapport de la commission des finances
- attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'adopter le préavis municipal n° 01/2021 concernant la demande d'un crédit d'investissement de **CHF 479'300.00** destiné à financer la création du bouclage d'eau sous pression entre le chemin de Plaisance, le chemin de Marteray et le chemin de Valire ainsi qu'au remplacement du collecteur d'eaux usées entre le chemin de Plaisance et le chemin de Valire;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.
3. de financer cette opération par la trésorerie courante.
4. d'amortir cet investissement sur 30 ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 18 janvier 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Jacques Mugnier



La Secrétaire


Laurence Bodenmann